



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

STRATÉGIE DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE 2021-2026

Commission des affaires sociopolitiques

Congrès extraordinaire
23 octobre 2019
Siège social de la FECQ

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Philippe Clément, président

Révision et correction :

Noémie Veilleux, vice-présidente

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
AXE SANTÉ	4
SANTÉ MENTALE	4
VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL	5
ITINÉRANCE ET INSERTION SOCIALE	5
DISCRIMINATION ET INTIMIDATION	6
AXE ÉDUCATION	6
MOBILITÉ ÉTUDIANTE	6
LOGEMENT ÉTUDIANT	7
PARCOURS DE CONTINUITÉ	7
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDE	8
COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE PREMIÈRE GÉNÉRATION	9
ACTIVITÉS PARASCOLAIRES	9
AXE CITOYENNETÉ	10
IMPLICATION DES JEUNES	10
GOVERNANCE	11
AXE EMPLOI	12
CONDITION DES STAGIAIRES	12
CLAUSES DE DISPARITÉ DE TRAITEMENT	13
AXE ENVIRONNEMENT	14
ÉDUCATION À L'ÉCOCITOYENNETÉ	15
TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE	15
DANS LES CÉGEPS	15
LA PLACE DES JEUNES	16
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	16
CONCLUSION	18
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	19
BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXE	25

INTRODUCTION

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) fait de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement supérieur son action centrale. Néanmoins, son enracinement auprès de la communauté étudiante aux quatre coins du Québec, son travail sur les enjeux de société qui touchent la population étudiante et ses liens avec la société civile font d'elle un interlocuteur important en matière de jeunesse.

Ce faisant, dans les dernières années, la FECQ a porté ses revendications en matière d'avancement de la condition jeune à plusieurs reprises lorsque le gouvernement du Québec et son Secrétariat à la jeunesse (SAJ) ont mis en place des consultations et ont élaboré leurs politiques publiques spécifiques aux jeunes. En 2015, le gouvernement a lancé la Politique québécoise de la jeunesse 2015-2030, celle-ci se déclinant en plusieurs Stratégies, celles s'étalant de 2016 à 2021 prenant fin prochainement (Secrétariat à la jeunesse 2019). À cette occasion, le SAJ a repris la route des consultations.

En effet, celui-ci tient cet automne [cinq Journées de la jeunesse](#) dans différentes régions, mène une [consultation en ligne ouverte à tous](#) et a lancé un [appel de mémoires](#). La prochaine Stratégie ventilera ainsi 200 M\$ sur cinq ans pour des projets répartis dans sept volets : la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi, l'entrepreneuriat, l'environnement et la culture. Ces deux derniers sujets constituent des ajouts à l'action de la Stratégie du Québec pour la jeunesse.

Ainsi, la FECQ présente dans ce mémoire des recommandations afin de rehausser l'accessibilité aux études supérieures, améliorer la condition étudiante, aider à la santé mentale des jeunes, rétablir l'équité intergénérationnelle en milieu de travail et lutter contre les changements climatiques. La Fédération formule quelques recommandations pour veiller à une mise en œuvre optimale de la Stratégie, en ne laissant personne derrière et en demeurant à l'écoute du milieu tout au long de son application.

Il est clair dans l'esprit de la FECQ, finalement, que plus les jeunes seront admis dans les lieux de pouvoir, plus ils seront habilités à conseiller, à prendre les décisions sur les enjeux qui les touchent et à améliorer leur sort. C'est donc la relève de la société qui en bénéficie, ainsi que l'ensemble de la communauté. Ce mémoire a été rédigé dans cet esprit.

AXE SANTÉ

La santé constitue l'une des cinq orientations prépondérantes du présent mémoire. Il semble évident que cet enjeu doit être mis de l'avant, car la santé se trouve à la base de la capacité de la jeunesse à relever ses autres défis. La population étudiante et la jeunesse ne pourront s'émanciper que lorsque leur santé sera optimale, tant au niveau physique que mental, de même qu'en préservant leur sécurité et en favorisant leur intégration à la société. Il sera question ici de quatre thématiques : la santé mentale, les violences à caractère sexuel, l'itinérance ainsi que l'intimidation et la discrimination.

Santé mentale

La santé mentale se révèle de plus en plus sujette à des problématiques dans notre société, et ce, de façon encore plus notable chez les jeunes; on remarque en effet que 34,7 % des jeunes de 15-29 ans se situaient au plus haut niveau de détresse psychologique en 2014-2015, alors que 26,6 % des gens de plus de 30 ans se trouvaient au même échelon (Institut de la statistique du Québec 2019). On note que cette situation n'échappe pas à la population étudiante collégiale, 17,4 % de celle-ci indiquant avoir vécu beaucoup ou énormément de détresse (Gosselin et Ducharme 2017). Quant au stress, 35,1 % de la communauté étudiante collégiale a indiqué avoir éprouvé souvent ou toujours de l'anxiété; la moitié n'a pas été en mesure de le gérer et seulement une personne sur trois qui a cherché de l'aide affirme en avoir trouvé (Gosselin et Ducharme 2017 ; Gaudreault et Normandeau 2018).

Mis au fait de cette situation notamment par l'enquête *Ça va?* de la Fédération des associations étudiantes des campus de l'Université de Montréal (FAECUM 2016) et du Sondage pour les étudiants des cégeps (SPEC) (Gaudreault et Normandeau 2018), la FECQ a entrepris un vaste travail de recherche afin de bien cerner cet enjeu dans les cégeps. Ainsi, une étude a été lancée avec le CCTT-ÉCOBES, un centre de recherche affilié au Cégep de Jonquière, afin de brosser un portrait exact de la situation à partir de données existantes, de déterminer des pistes de causes systémiques et identifier des recommandations quant aux processus de sensibilisation, de dépistage et d'intervention en milieu scolaire. La FECQ en a produit un premier avis à l'hiver 2019 (FECQ 2019a).

Le gouvernement du Québec développe actuellement son plan d'action en santé mentale (MSSS 2019). Dans son avis, la FECQ souligne l'importance que ce plan propose un volet spécifique aux établissements d'enseignement supérieur, lesquels connaissent les spécificités précédemment citées.

Le Secrétariat à la jeunesse finance déjà un partenariat avec le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) touchant la prévention du suicide ainsi que la prévention de l'anxiété et de la dépression. La FECQ recommande donc que le SAJ continue de soutenir le RIIPSO et d'autres initiatives afin d'élargir ses actions en santé mentale, s'intégrer au futur plan gouvernemental en la matière et axer ses mesures sur le dépistage, la sensibilisation et l'intervention auprès de la communauté étudiante.

Recommandation :

1. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 favorise l'amélioration de la condition de santé mentale de la population étudiante en soutenant des programmes de dépistage, de sensibilisation et d'intervention en enseignement supérieur ;*

Violences à caractère sexuel

Cela fait quelques années maintenant que les acteurs du réseau de l'enseignement supérieur ont pris conscience des enjeux liés aux violences sexuelles et ont décidé d'agir quant aux problématiques liées aux violences à caractère sexuel sur les campus. Plusieurs scandales ont éclaté et les dénonciations se sont accélérées, jusqu'à pousser le gouvernement du Québec à adopter la *Loi visant à prévenir et combattre les violences sexuelles sur les campus* (Loi P-22.1) (Québec 2019).

La Loi et l'ensemble des consultations qui l'ont précédée ont fait état de l'importance de la formation de la communauté étudiante et du personnel des établissements, des campagnes de sensibilisation les visant et d'un mécanisme clair permettant de porter une plainte dans un guichet unique. La Loi rend le tout obligatoire, sans toutefois préciser de standards minimaux à atteindre en matière d'ampleur et de qualité de sensibilisation et de formation. Ce faisant, on note actuellement une disparité dans la qualité de ces activités sur les différents campus.

La FECQ affirme par conséquent que les organismes offrant des activités de formation et de sensibilisation sont plus pertinents que jamais et méritent tout le soutien nécessaire à la pérennité de leurs activités. La Stratégie finance déjà une campagne de sensibilisation et la FECQ recommande donc que sa prochaine mouture continue de soutenir les organismes du milieu qui permettent d'atteindre des niveaux de sensibilisation et de formation les plus élevés et uniformes possible.

Recommandation :

2. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne des mesures de formation et de sensibilisation pour la communauté en enseignement supérieur de sorte que l'esprit de la Loi P-22.1 soit respecté sans disparité sur le territoire ;*

Itinérance et insertion sociale

Au Québec, l'itinérance est un phénomène qui peut toucher toutes les tranches d'âge. On sait notamment que près de 2500 personnes étaient admises dans les ressources d'hébergement d'urgence et qu'en 2012-2013, 2 124 séjours ont été effectués par 1 863 jeunes différents dans les centres dédiés aux jeunes. De plus, 7,5 % des personnes ont déjà vécu dans un ménage beaucoup ou extrêmement touché par l'insécurité alimentaire (MSSS 2014).

Les causes menant à ces situations sont variées, mais celles touchant la jeunesse peuvent être plus particulières, il n'y a qu'à penser aux ruptures familiales, à la violence familiale ou à la toxicomanie. Un passage par l'itinérance en bas âge peut avoir des conséquences déterminantes pour la suite de la vie d'une personne et il importe de faciliter la réinsertion sociale des jeunes dans cette situation. La sensibilisation à cette réalité est également de mise, dans l'objectif de mettre à bas les tabous entourant le phénomène.

Recommandation :

3. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 continue de soutenir des mesures afin de faciliter la réinsertion sociale des jeunes en situation d'itinérance ;*

Discrimination et intimidation

L'intimidation défraie de temps à autre les manchettes, essentiellement pour des cas recensés dans les écoles primaires et secondaires. Même si ce phénomène se manifeste différemment, il est faux de croire qu'il n'existe pas dans les cégeps (Duchaine 2016). L'avènement des réseaux sociaux et des formes de cyberintimidation qui y sont reliées ont également à voir dans ce lot. Le SPEC indique qu'une personne sur vingt éprouve un moyen ou grand besoin d'aide pour surmonter des problèmes d'intimidation (Gaudreault et Normandeau 2018).

C'est sans compter les cas de racisme, d'homophobie, de transphobie et d'intolérance qui surgissent encore dans notre société; l'enseignement supérieur n'est pas au-dessus de cela. En effet, près de 9 % de la communauté étudiante collégiale dit avoir un moyen ou grand besoin d'aide pour combattre un problème de discrimination (Gaudreault et Normandeau 2018). Certains de ces cas pourraient résulter de travers du réseau : de racisme systémique.

La Stratégie finance plusieurs initiatives qui contribuent à promouvoir de saines relations interpersonnelles et des rapports plus égalitaires, il importe qu'elle continue d'appuyer ces mesures et qu'elle approfondisse son champ d'action.

Recommandation :

4. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 continue de soutenir des mesures favorisant les relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires, notamment en luttant contre toutes les formes de discrimination et d'intimidation ;*

AXE ÉDUCATION

En tant que regroupement étudiant, il va de soi que l'essentiel des demandes et les dossiers les plus volumineux se classent dans la catégorie de l'éducation. Cela va de soi, aussi, parce que les jeunes se retrouvent à un moment ou un autre dans le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur québécois.

Bien sûr, la plupart des dossiers portés par la FECQ en matière d'accessibilité aux études, de condition étudiante et de qualité du réseau sont du ressort du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Néanmoins, il y a plusieurs programmes auxquels le SAJ peut contribuer et plusieurs organismes gravitent autour du réseau et agissent pour aider le sort de la population étudiante. Plusieurs recommandations à la portée de la Stratégie de 2021-2026 sont donc formulées sur différents sujets dans ce mémoire.

Mobilité étudiante

En 2015, la FECQ a fait la promotion du projet de mobilité étudiante interrégionale, auquel le gouvernement du Québec a donné suite sous forme d'un projet pilote en 2016 (Sorel 2015; Le Devoir 2016). Ce programme, maintenant intégré aux règles permanentes, a permis d'attribuer 922 bourses depuis 2016-2017 pour des étudiants et étudiantes désirant aller étudier en région depuis un centre urbain. Ce programme permet de faire vivre des expériences enrichissantes à une partie de la communauté étudiante et contribue à maintenir la vitalité de petits établissements et des régions les entourant.

La FECQ déplore le peu de promotion qui a été effectué pour mettre en valeur ce projet, faute de ressource accordée et d'un comité de coordination nationale. La Fédération a chiffré l'an dernier à

1,5 M\$ la somme nécessaire pour doter le programme de cette coordination nationale et mettre sur pieds une campagne de visibilité pour la durée restante de la période de probation. Elle recommande que le programme soit ainsi renouvelé dès 2021, période à partir de laquelle le SAJ pourrait jouer un rôle dans son épanouissement via la prochaine Stratégie.

Recommandation :

5. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 favorise la mobilité étudiante en dotant le « Programme de mobilité étudiante collégiale » de moyens permettant une réelle coordination nationale, un déploiement sur tout le territoire et une meilleure promotion ;*

Logement étudiant

Un déterminant important de la précarité financière de la population étudiante des cégeps se révèle être le logement. En effet, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime que c'est près de la moitié des locataires de 18-24 ans qui doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu aux dépenses de logement (FRAPRU 2018). On sait également qu'un peu moins du tiers de la communauté étudiante collégiale éprouve de la difficulté à assumer ses dépenses de base (31,8 %) ou dit avoir des revenus insuffisants pour subvenir à ses besoins (29,5 %) (Gaudreault et Normandeau 2018).

Ce portrait a poussé la FECQ à développer une étude qui sera à même de broser un portrait de cette situation critique en matière de condition étudiante. La Fédération s'est donc alliée avec l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), qui a mené une enquête et établi des constats dans un rapport qui sera déposé avant la fin de 2019. D'ici là, la FECQ demande au gouvernement du Québec de développer une stratégie nationale sur le logement étudiant, ce dernier n'étant que très rarement pris en compte dans les programmes actuellement financés par les différents paliers de gouvernement.

Dans certaines régions et sur certains campus, la situation ne peut plus attendre, tant l'accès restreint à du logement abordable appauvrit la population étudiante. Pour ce faire, la FECQ recommande de lancer un projet-pilote qui pourrait assurer le développement de jusqu'à quatre projets immobiliers coopératifs dans différents secteurs. L'UTILE chiffrait cette initiative à 20 M\$ dans une note produite pour la FECQ, comprenant quatre projets de 140 chambres chacun (Levesque 2019). Cette proposition permettrait d'assurer une transition réussie vers une véritable stratégie nationale sur le logement étudiant.

Recommandation :

6. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne un projet-pilote de logement coopératif étudiant dans le réseau collégial ;*

Parcours de continuité

Un sujet peu discuté et que la FECQ a exploré dans la dernière année : le phénomène des parcours de continuité (FECQ 2019b). Essentiellement, il y est question des passerelles DEP-DEC et DEC-BAC, qui depuis leur prolifération, ont contribué à faire passer le taux de poursuite des études au secteur technique de 16,7 % à 27 % entre 2000 et 2012 (Demers 2014).

Un mémoire de la FECQ recense efficacement cet enjeu : aucune structure de coordination nationale n'a le mandat de superviser le déploiement des ententes de continuité (FECQ 2019b).

Contrairement à d'autres provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, le Québec n'a jamais encadré de façon formelle le développement d'ententes entre les établissements ni mis en place d'incitatifs institutionnels pour que ceux-ci le fassent. Ce laisser-aller engendre essentiellement trois problématiques : une grande disparité dans l'accès et l'efficacité des passerelles, un arrimage pédagogique inefficace, voire déficient, et un coût d'opportunité dans le potentiel inexploité de ces ententes. En effet, l'absence de coordination et de cadre établi amène le Québec à offrir 385 passerelles DEC-BAC, contrairement à la Colombie-Britannique qui en offre 950 (Conseil supérieur de l'éducation 2015).

La FECQ propose donc la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ), une structure qui, comme on en voit ailleurs au Canada, réunirait les établissements d'enseignement supérieur pour les encadrer dans le développement de davantage d'ententes de continuité, dans leur perfectionnement et dans la diffusion de l'offre existante. La Fédération détaille cette proposition dans son [mémoire](#). Elle croit également que cette mesure bénéficierait à l'ensemble de la jeunesse québécoise, qui se verrait mieux orientée dans le réseau de l'enseignement supérieur et qui verrait augmenter ses options en matière de continuité des études à l'échelon suivant. Le SAJ pourrait dès lors travailler avec le MEES au déploiement de cette plateforme et assurer une meilleure accessibilité aux études supérieures.

Recommandation :

7. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 amène le Secrétariat à la jeunesse à travailler de concert avec le MEES pour mettre en place le Conseil sur l'articulation scolaire au Québec et faciliter l'établissement d'ententes de continuité ;*

Conciliation travail-famille-étude

Il est primordial que les établissements d'enseignement supérieur s'avèrent les plus inclusifs possible. C'est donc qu'ils doivent tenir compte d'une multitude de facteurs qui composent la population étudiante et ainsi s'ajuster en mettant en place des mesures favorisant une pleine équité.

Le cas des parents étudiants n'échappe pas à cette règle. Les membres de la communauté étudiante qui ont un enfant à charge sont nombreux et leur intégration dans le réseau ne se fait pas toujours en douceur. Plusieurs initiatives existent et de plus en plus de politiques internes contribuent à favoriser la mise en place de mesures d'intégration; il faut néanmoins continuer d'en faire plus.

La Stratégie 2016-2021 inclut déjà des actions en ce sens. Selon la FECQ, elle doit continuer de soutenir financièrement la mise en place de mesures locales de conciliation travail-famille-études dans les établissements scolaires et postsecondaires. Selon la FECQ, la Stratégie 2021-2026 doit également élargir son programme de soutien à la mise en place de services de garde au sein des établissements pour inclure les cégeps, et non seulement les universités. Elle doit également prévoir donner des suites aux résultats de la recherche que la Stratégie finançait auprès du ministère de la Famille.

Enfin, la FECQ croit que le SAJ devrait continuer d'explorer de nouvelles mesures et initiatives à déployer dans le réseau des cégeps, notamment la Cote P, qui identifie les parents étudiants afin que le personnel enseignant soit sensibilisé à leur réalité et agisse de façon conciliante tout au long de leur parcours (Collège Ahuntsic 2019). En plus de cette mesure que la FECQ porte et qui existe au Collège Ahuntsic, la Fédération met de l'avant d'autres recommandations dans un mémoire de 2016 (FECQ 2016).

Recommandation :

8. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures existantes afin de soutenir des initiatives favorisant la conciliation travail-famille-études dans le réseau collégial ;*

Communauté étudiante de première génération

Un autre segment de la population étudiante qui demande des mesures favorisant son intégration est la communauté étudiante de première génération (ÉPG). Les personnes de ce groupe sont celles dont aucun parent n'a effectué d'études supérieures; on reconnaît que ce groupe est statistiquement moins motivé à faire des études et rencontre davantage d'obstacles liés à la réussite et à la précarité financière.

En effet, les ÉPG disent être 28 % moins motivés à poursuivre des études supérieures que les non-ÉPG (Bonin, Duchaine et Gaudreault 2015), réussissent 8 % moins l'ensemble de leurs cours et sont le double à devoir travailler pour assurer leur subsistance (Gaudreault et Normandeau 2018).

Le SAJ agit déjà sur cette question dans la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2016-2021, mais la FECQ estime qu'il peut élargir son action. En effet, il finance un projet qui permet à l'Université du Québec d'offrir du mentorat et de l'accompagnement pour bien intégrer les ÉPG à leur rentrée universitaire. La FECQ propose de réaliser ce même partenariat pour aider la transition vers le collégial.

Dans un [mémoire](#) sur le sujet en 2019, la FECQ recommande également que soient mises en place des mesures pour aider financièrement les ÉPG à leur rentrée au cégep, qu'une recherche soit menée par le MEES pour affuter ses interventions auprès des ÉPG et que soit rehaussée l'accessibilité à certains services, dont le mentorat et la planification financière (FECQ 2019c). La prochaine Stratégie devrait donc soutenir le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la mise en œuvre de telles mesures.

Recommandations :

9. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures existantes afin de soutenir des initiatives favorisant l'intégration de la population étudiante de première génération dans le réseau collégial ;*
10. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne financièrement le MEES dans la mise en place d'une recherche sur les besoins de la population étudiante de première génération et de mesures favorisant son intégration ;*

Activités parascolaires

Les activités parascolaires constituent le socle d'une vie étudiante active et dynamique sur les campus des différents cégeps. Que ce soit le maintien des activités et des équipes sportives, l'offre d'implications culturelles ou de comités à portée sociale, la vie étudiante agit comme un déterminant sur la réussite et l'expérience étudiante.

En effet, on note que l'accès à une offre d'activités parascolaires variées au secondaire encourage la poursuite des études aux niveaux supérieurs et qu'au cégep, celle-ci stimule l'engagement civique des jeunes (Poulin 2008).

Le Secrétariat à la jeunesse permet déjà la réalisation de plusieurs activités parascolaires dans tous les ordres d'enseignement. Au collégial, on pense entre autres à *Cégeps en spectacle* et aux différentes actions du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ). La FECQ sensibilise donc le SAJ à continuer de soutenir financièrement les organismes qui permettent de rehausser l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires, notamment dans le réseau collégial.

Recommandation :

11. Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 continue de soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires, notamment dans le réseau collégial ;

AXE CITOYENNETÉ

Une mission fondamentale de la Stratégie du Québec pour la jeunesse est de promouvoir une éducation à la citoyenneté. En effet, faire adopter par les jeunes de la province de bonnes habitudes menant à une citoyenneté engagée et un sens civique développé s'avère au centre des préoccupations du SAJ, et il y a de quoi s'en réjouir.

La FECQ se positionne donc ici et sur plusieurs plateformes afin d'accélérer ce vecteur d'éducation citoyenne et rehausser l'autonomisation des jeunes en leur permettant notamment d'atteindre les lieux de pouvoir. Elle le fait ici avec différentes recommandations sur l'engagement et la gouvernance.

Implication des jeunes

L'implication des jeunes est à valoriser, on vient d'en faire la démonstration. Au-delà de l'accessibilité des activités parascolaires qui relèvent du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur, une gamme assez large d'implications existe et se doit d'être promue et soutenue. De fait, l'engagement sportif, artistique, social ou politique a ses particularités; il n'est pas financé par le MEES et prend plusieurs formes.

La Stratégie 2016-2021 soutient différentes actions en lien avec l'engagement d'élèves dans des projets divers, notamment via un partenariat avec Force AVENIR. Ce dernier est toutefois réservé à des élèves du secondaire et accorde des bourses pour le niveau universitaire. Inclure les cégeps dans cette mesure permettrait de ratisser cet ordre d'enseignement, tout de même charnière dans le parcours étudiant.

La FECQ fait la promotion depuis plusieurs années de l'instauration d'un système exhaustif qui reconnaîtrait l'engagement étudiant au collégial. Celui-ci repose sur l'octroi de crédits extrascolaires, donc non directement reliés à la réussite d'un cours, ou d'une autre forme d'incitatif, pour valoriser et compenser l'engagement étudiant dans différents types d'implication, de bénévolat ou de projets.

Enfin, la fin du financement des forums jeunesse régionaux en 2015 a fait disparaître ou a plongé dans la précarité ces instances de concertation et d'action qui favorisaient l'implication par et pour les jeunes dans toutes les régions du Québec (Radio-Canada 2015). Aucune instance aussi autonome et contrôlée par les jeunes n'a repris les mandats d'éducation citoyenne et de financement des projets et les forums jeunesse régionaux encore existants naviguent exclusivement grâce aux subventions ponctuelles. Il est grand temps, de l'avis de la FECQ, que des espaces d'implication réservés aux jeunes soient financés et remis sur pieds, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Recommandations :

12. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures permettant de remettre des bourses liées à l'engagement afin de favoriser celui-ci dans le réseau collégial ;*
13. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le MEEES pour faciliter l'établissement de crédits extrascolaires liés à l'engagement étudiant ;*
14. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 assure un financement structurant à des organisations jeunesse au sein desquelles les jeunes font partie intégrante des structures décisionnelles, et ce, dans plusieurs localités ;*

Gouvernance

La FECQ croit que les jeunes sont les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour les jeunes. Ce faisant, les laisser accéder aux espaces de pouvoir est bénéfique, car cela permet d'amener une variété plus grande de points de vue et de faire bénéficier des organisations et l'État de plus d'expérience.

Une avancée significative en la matière a été réalisée avec l'obligation de nommer des jeunes de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des sociétés d'État québécoises. Force jeunesse identifie néanmoins qu'il faut encore s'assurer que ces postes soient attribués à des jeunes en suivant un processus transparent et équitable, que les personnes retenues respectent une diversité, notamment culturelle, régionale et socioéconomique et que des outils de formation soient rendus disponibles pour assurer une saine intégration de ces nouveaux membres administrateurs (Boudreau 2017). La FECQ note également qu'une avancée supplémentaire souhaitable serait de procéder au même exercice, de réserver des sièges aux jeunes de moins de 35 ans, pour les organismes relevant des ministères. Notamment, les conseils d'administration des organismes de la santé et des services sociaux, des instances régionales liées à l'emploi et à d'autres ministères gagneraient à faire une place aux jeunes.

Enfin, un recul en matière de pouvoir aux jeunes a été l'abolition au début des années 2010 du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) (Conseil permanent de la jeunesse, 2010). Cette instance bénéficiait d'une grande autonomie et permettait à des jeunes de tous les milieux de fouiller et d'étoffer des dossiers sur les enjeux qui touchent la jeunesse. Le CPJ agissait afin de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et a été un vecteur d'autonomisation de celle-ci comme nul autre; on retient le passage au CPJ de personnes devenues influentes dans leur milieu : les députés actuels et passés Youri Chassin, Marie-Ève Proulx, Sylvain Lévesque et Marie Grégoire ne représentent que quelques exemples.

La FECQ recommande ici qu'une organisation à l'image du Conseil permanent de la jeunesse soit remise sur pied et puisse amener des jeunes de tous les horizons à aviser, de façon indépendante le gouvernement et l'État dans tous les dossiers qui les touchent. Ses membres pourront lancer des recherches et signer des avis de sorte qu'une expertise par et pour les jeunes existera réellement au gouvernement du Québec.

Recommandations :

15. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne les mesures assurant une représentation diversifiée des jeunes de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des*

organismes relevant de l'État, de même qu'une transparence du processus de sélection et une offre d'outils de formation conséquente ;

16. Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 promeuve le projet de réserver un siège sur les conseils d'administration des organismes relevant de l'État aux jeunes de 18 à 35 ans ;

17. Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 mette sur pied une plateforme permanente permettant aux jeunes de développer un argumentaire sur les enjeux touchant la jeunesse et de conseiller le gouvernement en ce sens, à l'image du « Conseil permanent de la jeunesse » ;

AXE EMPLOI

Le marché du travail évolue à vitesse grand V. Les jeunes qui y entrent chaque jour cassent les moules existants et redéfinissent les paradigmes qui forment le marché de l'emploi depuis des décennies. D'autres organisations mieux placées que la FECQ pourront en traiter plus longuement, mais ce renouveau amène des enjeux qui sont davantage propres à toucher la population étudiante. Il sera donc question ici de l'amélioration des conditions de stage et de l'abolition complète des clauses de disparité de traitement.

Condition des stagiaires

Les étudiants et étudiantes stagiaires sont bel et bien des étudiants et étudiantes, non pas des travailleurs; loin de qui que ce soit l'idée de réduire la fonction pédagogique du stage dans le parcours académique. Toutefois, force est de reconnaître que le stage se déroule dans un milieu de travail, que dans plusieurs cas de figure, les stagiaires sont appelés à travailler, ou à tout de moins exposés à la réalité du marché du travail. Les différentes mesures ici proposées sont essentiellement du ressort des partenaires du marché du travail, c'est pourquoi cette section se retrouve dans la section « Emploi » du mémoire, bien qu'elle ait aussi pu être dirigée dans la section sur l'éducation.

Les travaux de la FECQ sur l'amélioration des conditions de stage ratissent large et concernent plusieurs acteurs; les deux recommandations ci-bas sont celles qui s'avèrent à la portée de la prochaine Stratégie. À titre informatif, toutefois, notons que la Fédération s'est battue sur plusieurs fronts : la mise en place d'un programme de bourse et de mesures financières permettant un accès plus équitable à une compensation financière pour les stagiaires, le dépôt d'un projet de loi modifiant des lois du travail pour y inclure les stagiaires et l'amélioration du cadre institutionnel et pédagogique entourant les stages. Dans le premier cas, le MEES a annoncé la mise en œuvre du *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* en juin (MEES 2019). Dans le second cas, des représentations sont toujours en cours avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en ce sens. Dans le troisième, le MEES planche sur un guide de rédaction afin de faciliter la mise en place de conventions de stage tripartites qui permettront de clarifier les modalités de réalisation et de passation de stages pour tous les acteurs concernés.

En lien avec ce dernier point, le Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité rapportait dans une étude que 68 % du temps seulement, le superviseur issu du milieu de stage avait su contribuer à son apprentissage (RQuODE 2016). Une recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) réalisée en 2018 recommandait « que le ministre [de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur] et les instances institutionnelles concernées poursuivent leurs initiatives afin d'offrir, pour l'ensemble des programmes d'études impliquant des stages, une formation adéquate du personnel affecté à la supervision des stages et que soient bonifiées les ressources financières mises à la disposition des établissements privés et

publics qui accueillent les stagiaires afin d'optimiser la formation du personnel et son rôle de supervision » (N. Duhaime 2018). La FECQ reprend cette recommandation et suggère que la prochaine Stratégie inclue des sommes afin de mieux former le personnel en milieu de travail chargé de superviser les stagiaires.

En effet, des initiatives existent déjà et pourraient être mises en valeur et déployées à la grandeur du réseau. Dans le domaine privé, le *Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) offre déjà des sommes pour assurer la formation du personnel affecté à la supervision des stagiaires et ses pratiques pourraient être déployées davantage (N. Duhaime 2018; CPMT 2017). Dans le domaine public, le Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, du Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent a publié en 2014 un document qui « vise à optimiser la supervision des stagiaires et la formation du personnel affecté à cette tâche » (N. Duhaime 2018; InterActions 2014). Cette initiative mérite d'être déployée dans plusieurs milieux et le MEES, avec les moyens nécessaires, pourra pérenniser ses mesures pour soutenir la formation du personnel chargé de la supervision des stagiaires en milieux de travail.

De plus, le MEES a lancé le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, qui octroie des bourses de différents montants à la dernière session de stage pour 16 programmes d'étude des ordres professionnel, collégial et universitaire (MEES 2019). Ce faisant, le ministère fait passer 3 700 à 17 000 le nombre de stagiaires ayant accès à une compensation financière par bourse. On note toutefois une multitude de programmes d'étude, du domaine de la santé et des services sociaux notamment, qui sont exclus de la liste des domaines d'étude dont les stagiaires touchent une bourse. Par exemple, les programmes de Techniques d'archive médicale, de Technologie de médecine nucléaire ou de Technologie de radiodiagnostic obligent la passation de stages aux conditions semblables que ceux des programmes dont les stagiaires sont compensés, mais ne se qualifient pas dans le *Programme de bourses* du MEES. La FECQ recommande donc que la prochaine Stratégie accorde des fonds au MEES pour élargir la gamme de programmes d'étude inclus à ce programme de bourses.

Recommandations :

18. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures soutenant la formation du personnel chargé de la supervision des stagiaires en milieux de travail lors des stages étudiants afin de les adapter aux travaux du MEES ;*
19. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le MEES afin d'élargir la gamme de programmes d'étude inclus au « Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires » ;*

Clauses de disparité de traitement

Les clauses de disparités de traitement (CDT), aussi appelées les clauses orphelins, constituent des clauses qui accordent des conditions de travail moins avantageuses à de nouveaux employés qu'au personnel syndiqué au moment de la ratification d'une convention collective (SCFP 2014). Par exemple, des conditions différenciées au niveau des salaires, des avantages sociaux ou des régimes de retraite sont considérées comme des clauses de disparité de traitement.

Depuis les années 1990, le gouvernement du Québec a fait un premier pas significatif en interdisant les clauses orphelins touchant le salaire, les congés, les vacances et les horaires de travail. Plusieurs d'entre elles continuent néanmoins de proliférer dans le monde du travail, notamment en matière

d'avantages sociaux et de régimes de retraite (Lévesque 2018). En 2018, la ministre du Travail Dominique Viens a piloté une réforme de la Loi sur les normes du travail (LNT) qui visait entre autres à éradiquer les CDT restantes.

Le gouvernement a alors interdit les nouvelles clauses orphelins, mais n'a pas appliqué de mesures rétroactives, ce qui laisse une quantité significative de situations inéquitables pour les jeunes travailleurs et travailleuses. Force Jeunesse, qui défend les jeunes travailleurs et travailleuses, avait alors bien fait de le noter dans son mémoire en consultation parlementaire :

« En effet, la disposition transitoire du projet de loi, qui permet aux employeurs de maintenir en place les CDT déjà existantes, vient ni plus ni moins ratifier l'iniquité intergénérationnelle existante, au détriment de certains jeunes travailleurs [et travailleuses] qui se trouveront, au sein des entreprises ayant des CDT en place, en position moins avantageuse que les travailleurs [et travailleuses] embauchés après l'entrée en vigueur du troisième alinéa de l'article 87.1 au sein d'entreprises où il n'y a pas de CDT (et où il ne pourra donc pas en avoir, puisque la LNT les interdiront). La disposition transitoire contenue à l'article 46 nous apparaît donc avoir un effet opposé à l'objet même visé par l'article 87.1. et par la même occasion, entériner une iniquité que ce même projet de loi vise pourtant à interdire. » (Force jeunesse 2018, p. 11)

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTES) s'est récemment positionné et a réitéré sa volonté à éradiquer ses clauses orphelins résiduelles (Desjardins 2019). La FECQ croit que la Stratégie doit également réitérer son appui à cette cause et soutenir le MTES dans ses travaux au besoin, pour assurer une pleine équité entre les générations de jeunes travailleurs et travailleuses.

La FECQ croit également que dans la lignée de la section précédente, les stagiaires devraient être protégés de toute discrimination causée par les clauses orphelins.

Recommandation :

20. Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTES) dans l'élimination complète des clauses de disparité de traitement pour les jeunes travailleurs et travailleuses et les stagiaires ;

AXE ENVIRONNEMENT

Le gouvernement du Québec, à la suite du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) de 2018, a déclaré l'urgence climatique (Larin 2019). On compte près de 400 municipalités québécoises qui ont endossé la Déclaration citoyenne d'urgence climatique, représentant près de 6,5 M de personnes (GroupMobilisation 2019). Il va sans dire qu'avec les manifestations des derniers mois dans tous les coins du Québec, l'urgence climatique est l'affaire de tous et le défi d'une génération.

La FECQ est bien consciente que la Stratégie du Québec pour la jeunesse n'a pas à sa portée l'ensemble de la solution à ce problème, mais elle peut agir très concrètement afin d'abonder dans la bonne direction.

Éducation à l'écocitoyenneté

La Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté, mise en place par le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et l'écocitoyenneté (CentrERE), a réalisé un travail de concertation et de réflexion majeur. Elle propose la mise en place d'une *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*, fruit d'un travail de 57 organismes du milieu de l'éducation et de la société civile (Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté 2019).

Cette [Stratégie](#) vise à :

- « Assurer la mise en place de conditions permettant une intégration adéquate de l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté aux curriculums scolaires et aux pratiques d'éducation formelle, en considérant pleinement l'autonomie professionnelle du personnel;
- Stimuler le soutien aux initiatives du secteur non formel (parcs, musées, ONG, associations, médias et autres) auprès des différents publics, dans différents contextes;
- Favoriser le travail synergique et harmonieux entre ces différentes sphères d'action éducative (formelle et non formelle), entre les ministères concernés, et entre l'appareil gouvernemental et les différents acteurs du monde de l'éducation. » (CentrERE 2018, p. vi).

La FECQ croit qu'une étape primordiale de la lutte aux changements climatiques est une éducation formelle et moins formelle qui prend acte et décide d'agir. En ce sens, elle appuie la mise en place de la *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté* et croit que la prochaine Stratégie du Québec pour la jeunesse devrait s'engager dans des mesures pour la mettre en œuvre.

Recommandation :

21. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne la mise en place d'une stratégie en matière d'éducation en environnement et d'écocitoyenneté ;*

Transition juste et équitable

Outre la sensibilisation et l'éducation, il importe bien sûr d'agir sur les plans économique et social. Notre société doit se retirer des énergies fossiles le plus rapidement possible, encourager des projets de développement qui ne mettent pas à risque les écosystèmes et qui ne nous plongent pas davantage dans une économie fossilifère.

Nous devons rapidement mettre en place des réseaux de transport en commun et de transport actif dans nos centres urbains, et moins urbains. Le réseau de transport collectif entre les régions se doit d'être rehaussé, voire à certains endroits mis en place. Il doit être possible de se déplacer sur tout le territoire sans avoir à emprunter la voiture. L'électrification de nos transports doit s'accélérer également.

Dans les cégeps

Nos établissements d'enseignement, comme plusieurs institutions publiques, doivent prendre ce virage également. Différentes mesures existent, mais aucun cadre étatique n'existe afin de valoriser la mise en œuvre de mesure d'écologisation de nos cégeps. ENvironnement JEUnesse (ENJEU) fait un travail remarquable avec le réseau Cégep Vert, qui attribue des certifications exigeantes aux établissements qui mettent en œuvre ce genre de mesures, dans la concertation des communautés collégiales et étudiantes (ENJEU 2019). ENJEU accompagne les établissements dans leurs efforts

et assure le suivi des engagements de ceux-ci; son travail mérite de rayonner dans plus d'établissements.

Recommandations :

22. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne des mesures qui s'inscrivent dans une transition juste et équitable qui prend en considération l'urgence climatique ;*
23. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le développement de projets de transport interrégional à coûts abordables sur tout le territoire du Québec ;*
24. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne des mesures qui accélèrent la transition énergétique et environnementale des cégeps ;*

La place des jeunes

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) procède actuellement au renouvellement de son Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC), qui vient à échéance le 31 décembre 2020 (MELCC 2019).

Le MELCC a jugé bon de mettre en place son processus de consultation en incluant un volet dédié à la jeunesse (MELCC 2019). La Stratégie du Québec pour la jeunesse devrait selon la FECQ assurer que la jeunesse puisse continuer de jouer un rôle aviseur en soutenant la mise en place d'un comité consultatif. Celui-ci, composé de jeunes de différents milieux, pourra conseiller le MELCC dans la mise en œuvre du PECC, faire entendre la réalité des jeunes et fournir des avis sur différents volets de l'application du Plan.

Recommandation :

25. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 prévoit la mise en place d'un comité consultatif jeune pour aviser le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques à la suite du renouvellement du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) 2013-2020;*

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

La FECQ, à ce stade, souhaite émettre quelques commentaires sur la façon dont sera élaborée et mise en œuvre la prochaine Stratégie du Québec pour la jeunesse. En effet, il est important de noter que l'efficacité et la pertinence des actions de la Stratégie 2021-2026 devra être (et sera) mesurée en fonction de l'équité avec laquelle son action sera déployée. Ainsi, la FECQ liste ici quelques recommandations afin de s'assurer que les peuples autochtones, les personnes issues de la diversité des genres et les jeunes eux-mêmes soient inclus dans le développement et l'application de la Stratégie.

Dans un premier temps, la Fédération met de l'avant l'importance d'inclure les communautés autochtones, que le cadre des consultations gouvernementales n'inclut pas toujours directement. Les jeunes de ces groupes connaissent une réalité bien distincte de la nation québécoise et méritent d'être entendus. La FECQ recommande donc que les communautés autochtones soient non seulement rejointes à la phase d'élaboration de la Stratégie, mais aussi dans son étude d'impact et

dans la sélection des mesures retenues, qui doivent prendre en considération l'importance de rejoindre les jeunes autochtones.

De plus, la FECQ attire l'attention sur « l'analyse comparative entre les sexes *plus* », qui a été instaurée au gouvernement fédéral en 2016 et qui permet de faire une analyse de l'impact potentiel des programmes et des politiques publiques. La Stratégie (et à terme le gouvernement du Québec?) bénéficierait de faire une analyse différenciée des répercussions de ses mesures; celle-ci permet d'assurer dès la phase d'élaboration une équité dans l'application de la politique, entre les personnes des différents genres, mais également en tenant compte d'autres caractéristiques démographiques (Condition féminine Canada 2018).

Enfin, le SAJ bénéficiait auparavant d'un comité des partenaires, qui le conseillait à la fois dans l'élaboration de ses Stratégies, mais aussi dans le suivi de leur mise en œuvre (Secrétariat à la jeunesse 2008). Ce genre de comité permet de garder un suivi entre les moments de consultation et les années d'application des mesures d'un plan et assurer que les objectifs souhaités et attendus par le milieu, par les jeunes, soient atteints ou en voie de l'être. La FECQ recommande que des organismes jeunesse puissent travailler de concert avec le SAJ et les élus et élues pour assurer le bon déploiement des actions de la prochaine Stratégie et encourage la remise du pied d'un comité des partenaires.

Recommandations :

26. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 inclue pleinement les communautés autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses mesures ;*
27. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soit élaborée et mise en œuvre en tenant compte d'une « analyse comparative entre les sexes plus » ;*
28. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soit mise en œuvre en tenant régulièrement compte de l'avis d'un comité des partenaires du milieu jeunesse dont le Secrétariat à la jeunesse aura la responsabilité ;*

CONCLUSION

En somme, la FECQ dresse dans ce mémoire une liste des façons dont la prochaine Stratégie du Québec pour la jeunesse peut agir sur une multitude de dossiers qui touche la communauté étudiante. Que ce soit en soutenant des mesures pour améliorer l'état de santé mentale des jeunes, mieux encadrer et compenser les stagiaires, favoriser la mobilité étudiante, valoriser l'implication ou amorcer la transition juste et équitable, le Secrétariat à la jeunesse et le gouvernement se voient offrir des pistes d'actions concrètes pour améliorer l'état de la jeunesse québécoise.

L'élaboration de la Stratégie du Québec pour la jeunesse constitue un moment significatif dans le monde de l'engagement jeunesse, mais aussi pour l'éducation, l'employabilité des jeunes et l'avenir de notre province. Les choix qui seront faits auront un impact réel dans la vie des Québécois et des Québécoises; il importe de prendre en considération l'ensemble des acteurs du réseau et mesurer les répercussions des mesures soutenues.

On ne le dira jamais assez, la voix des jeunes contribue au discours public et à l'élaboration de politiques efficaces. Les jeunes méritent d'avoir leur voix dans les lieux de prise de décision.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 favorise l'amélioration de la condition de santé mentale de la population étudiante en soutenant des programmes de dépistage, de sensibilisation et d'intervention en enseignement supérieur ;*
2. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne des mesures de formation et de sensibilisation pour la communauté en enseignement supérieur de sorte que l'esprit de la Loi P-22.1 soit respecté sans disparité sur le territoire ;*
3. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 continue de soutenir des mesures afin de faciliter la réinsertion sociale des jeunes en situation d'itinérance ;*
4. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 continue de soutenir des mesures favorisant les relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires, notamment en luttant contre toutes les formes de discrimination et d'intimidation ;*
5. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 favorise la mobilité étudiante en dotant le « Programme de mobilité étudiante collégiale » de moyens permettant une réelle coordination nationale, un déploiement sur tout le territoire et une meilleure promotion ;*
6. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne un projet-pilote de logement coopératif étudiant dans le réseau collégial ;*
7. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 amène le Secrétariat à la jeunesse à travailler de concert avec le MEES pour mettre en place le Conseil sur l'articulation scolaire au Québec et faciliter l'établissement d'ententes de continuité ;*
8. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures existantes afin de soutenir des initiatives favorisant la conciliation travail-famille-études dans le réseau collégial ;*
9. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures existantes afin de soutenir des initiatives favorisant l'intégration de la population étudiante de première génération dans le réseau collégial ;*
10. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne financièrement le MEES dans la mise en place d'une recherche sur les besoins de la population étudiante de première génération et de mesures favorisant son intégration ;*
11. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 continue de soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires, notamment dans le réseau collégial ;*
12. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures permettant de remettre des bourses liées à l'engagement afin de favoriser celui-ci dans le réseau collégial ;*
13. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le MEES pour faciliter l'établissement de crédits extrascolaires liés à l'engagement étudiant ;*
14. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 assure un financement structurant à des organisations jeunesse au sein desquelles les jeunes font partie intégrante des structures décisionnelles, et ce, dans plusieurs localités ;*

15. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne les mesures assurant une représentation diversifiée des jeunes de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des organismes relevant de l'État, de même qu'une transparence du processus de sélection et une offre d'outils de formation conséquente ;*
16. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 promeuve le projet de réserver un siège sur les conseils d'administration des organismes relevant de l'État aux jeunes de 18 à 35 ans ;*
17. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 mette sur pied une plateforme permanente permettant aux jeunes de développer un argumentaire sur les enjeux touchant la jeunesse et de conseiller le gouvernement en ce sens, à l'image du « Conseil permanent de la jeunesse » ;*
18. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 élargisse ses mesures soutenant la formation du personnel chargé de la supervision des stagiaires en milieux de travail lors des stages étudiants afin de les adapter aux travaux du MEES ;*
19. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le MEES afin d'élargir la gamme de programmes d'étude inclus au « Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires » ;*
20. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTES) dans l'élimination complète des clauses de disparité de traitement pour les jeunes travailleurs et travailleuses et les stagiaires ;*
21. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne la mise en place d'une stratégie en matière d'éducation en environnement et d'écocitoyenneté ;*
22. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne des mesures qui s'inscrivent dans une transition juste et équitable qui prend en considération l'urgence climatique ;*
23. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne le développement de projets de transport interrégional à coûts abordables sur tout le territoire du Québec ;*
24. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soutienne des mesures qui accélèrent la transition énergétique et environnementale des cégeps ;*
25. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 prévoit la mise en place d'un comité consultatif jeune pour aviser le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques à la suite du renouvellement du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) 2013-2020;*
26. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 inclue pleinement les communautés autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses mesures ;*
27. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soit élaborée et mise en œuvre en tenant compte d'une « analyse comparative entre les sexes plus » ;*
28. *Que la Stratégie du Québec pour la jeunesse 2021-2026 soit mise en œuvre en tenant régulièrement compte de l'avis d'un comité des partenaires du milieu jeunesse dont le Secrétariat à la jeunesse aura la responsabilité ;*

BIBLIOGRAPHIE

- Bonin, S., S. Duchaine, et M. Gaudreault. 2015. « Portrait socioéducatif des étudiants de première génération ». Projet interordres sur l'accès et la persévérance aux études supérieures des étudiants de première génération, Québec, 14 p.
- Boudreau, Réjean. 2017. « Sociétés d'État : les jeunes font leur place dans les c.a ». La Presse, 15 octobre 2017, en ligne : http://plus.lapresse.ca/screens/80f6759d-0e21-4c78-abaa-a4b6995ad25f_7C_0.html.
- CentrERE (Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté). 2018. « Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté ». CentrERE. <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/wp-content/uploads/2019/07/Strategie-Edition-complete.pdf>.
- Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté. 2019. « La Stratégie ». Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté. <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/la-strategie>
- Collège Ahuntsic. 2019. « Services adaptés pour les étudiants-parents ». Collège Ahuntsic. <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/etudiants-parents>.
- Condition féminine Canada. 2018. « Qu'est-ce que L'ACS+? ». Condition féminine Canada. <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html>
- Conseil supérieur de l'éducation. 2015. *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation. <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0488.pdf>
- CPJ (Conseil permanent de la jeunesse). 2010. « Abolition du Conseil permanent de la jeunesse - Le gouvernement Charest laisse tomber ses jeunes », *CNW Telbec*, 30 mars 2010. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/abolition-du-conseil-permanent-de-la-jeunesse---le-gouvernement-charestlaisse-tomber-ses-jeunes-539670022.html>.
- CPMT (Commission des partenaires du marché du travail). 2017. *Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre : la formation, c'est un investissement - programme de subvention 2017-18*. Québec : CPMT. https://www.cpmt.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/fdrcmo-programmes-subvention_2017-2018.pdf&langue=fr.
- Demers, Guy. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). 2014. *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*. Québec : MEES. <http://bit.ly/2J4uvSX>.
- Desjardins, François. 2019. « Les clauses de disparité toujours dans la ligne de mire de la CAQ ». *Le Devoir*, 18 octobre 2019, en ligne : https://www.ledevoir.com/economie/565088/les-clauses-de-disparite-toujours-dans-la-ligne-de-mire-de-la-caq?fbclid=IwAR2IpfmdkITXbV1IHtZtSz9L7LveUCr8LOBWmSmU_LdR-P2qplTU8kPPHdQ.
- Duchaine, Gabrielle. 2016. « Tensions et intimidation au collège de Maisonneuve ». La Presse. 19 février 2016, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201602/18/01-4952337-tensions-et-intimidation-au-college-de-maisonneuve.php>.

- ENJEU (ENvironnement JEUnesse). 2019. « Cégep Vert du Québec ». ENJEU, <https://enjeu.qc.ca/programmes-de-certification/cegep-vert-du-quebec/>.
- FAECUM (Fédération des associations étudiantes des campus de l'Université de Montréal). 2016. « Enquête sur la santé psychologique étudiante ». FAECUM.
- FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). 2016. « Mémoire : égalité entre les femmes et les hommes ». Montréal, en ligne : http://docs.fecq.org/FECQ/Memoires%20et%20avis/1990-2017/Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes_84e-Co_Janvier_Victoriaville_Adopte.pdf.
- FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). 2019-a. « Avis sur l'état de la santé psychologique de la population étudiante collégiale ». Montréal.
- FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). 2019-b. « Mémoire sur la création du conseil sur l'articulation scolaire du Québec ». Montréal, en ligne: <http://bit.ly/2U98BEz>.
- FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). 2019-c. « Mémoire sur la population étudiante de première génération ». Montréal, en ligne: http://docs.fecq.org/FECQ/Memoires%20et%20avis/2018-2019/Memoire%20EPG_99Co_FECQ.pdf.
- Force Jeunesse. 2018. « Mémoire présenté à la Commission de l'Économie et du Travail dans le cadre des consultations particulières et audiences publiques sur le projet de loi n° 176, *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* ». Montréal.
- FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain). 2018. « Dossier noir - Logement et pauvreté au Québec (7e édition) ». Front d'action populaire en réaménagement urbain. Consulté le 20 octobre 2019, <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>.
- Gaudreault, M. M. et S.-K. Normandeau. 2018. *Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC)*. Jonquière : ÉCOBES – Recherche et transfert.
- Gosselin, Marc-André, et Robert Ducharme. 2017. *Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services socioaffectifs*. Service social.
- GroupMobilisation. 2019. « Déclaration d'urgence climatique : les endosseurs ». GroupMobilisation. <https://www.groupmobilisation.com/les-endosseurs>.
- INTERACTIONS, *Incitatifs et obstacles à la supervision de stages dans les établissements de santé et de services sociaux de la région de Montréal : une responsabilité partagée*, Centre de recherche et de partage des savoirs affilié au CISSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent, 2014.
- ISQ (Institut de la statistique du Québec). 2019. *Regard statistique sur la jeunesse : État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2018*, Québec : Institut de la statistique du Québec. <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/regard-jeunesse-2019.pdf> (p.47)
- Larin, Vincent. 2019. « Québec déclare l'urgence climatique », Le Journal de Québec, 25 septembre 2019, en ligne : <https://www.journaldequebec.com/2019/09/25/quebec-declare-lurgence-climatique-1>.

- Le Devoir. 2016. « Cégeps: Québec annonce la création d'un programme de mobilité étudiante », Le Devoir, 20 août 2016. <https://www.ledevoir.com/societe/education/478178/cegeps-quebec-annonce-la-creation-d-un-programme-de-mobilite-etudiante>.
- Levesque, Catherine. 2018. « Québec interdira les nouvelles “clauses orphelin” seulement », Huffington Post, 20 mars 2018. https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/20/quebec-clauses-orphelin-dominique-vien_a_23390890/.
- Levesque, Laurent. *Projets-pilotes de logement étudiant communautaire*. Courriel. UTILE. Montréal, 15 janvier 2019.
- MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur), *Stages étudiants : portrait, enjeux et pistes de solutions*, Gouvernement du Québec, 2019, en ligne : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf.
- MELCC (Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques), *Travaux d'élaboration du plan d'électrification et de changements climatiques : document de consultation*. Québec, 2019. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/Consultation-PECC/PECC_Document-consultation.pdf?1566501192
- MSSS (Ministère de la Santé et des Services sociaux). *Forum Jeunes et Santé mentale – Le gouvernement annonce des investissements de 40 M\$ qui contribueront à améliorer les services en santé mentale*. Québec, 2019. <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-1802/>
- MSSS (Ministère de la Santé et des Services sociaux). *L'itinérance au Québec : premier portrait*. Québec, 2014. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>
- N. Duhaime, Éric. *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*, IRÉC, 2018. 75 p.
- Poulin, François. *Activités parascolaires et réussite scolaire*. Fonds de recherche sur la société et la culture du Québec, 2008. http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449042/PT_PoulinF_rapport+2011_activités+parascolaires-PRS/fa9daddf-ad3f-417a-ada9-63c4b7d40425.
- QUÉBEC. *Loi visant à prévenir et combattre les violences sexuelles sur les campus*, P-22.1, à jour au 1^{er} septembre 2019, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2019.
- Radio-Canada. 2015. « Forums jeunesse : le couperet tombe ». Radio-Canada, 22 avril 2015. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/717230/forum-jeunesse-abitibi-temiscamingue-abolition-financement-carrefour-jeunesse-emploi>.
- RQuODE (Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité). 2016. « Les jeunes et les stages ». RQuODE. <http://rquode.com/wpcontent/uploads/2017/05/RAPPORT-DE-RECHERCHE-Les-jeunes-et-les-stages.pdf>.
- Secrétariat à la jeunesse. 2008. *Bilan des deux premières années de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la jeunesse. <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/bilan-2006-2007-strategie.pdf>

Secrétariat à la jeunesse. 2019. *Les Journées de la jeunesse : plan pour la jeunesse 2021-2026*. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la jeunesse. https://consultation.quebec.ca/uploads/decidim/attachment/file/8/guide_saj.pdf

SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique). 2014. « Fiche d'information : Clauses orphelines - comment les reconnaître et les combattre lors des négociations ». SCFP. <https://scfp.ca/fiche-dinformation-clauses-orphelines-comment-les-reconnaitre-et-les-combattre-lors-des-negociations>

Sorel, Robert. *Un programme de mobilité étudiante pour les CÉGEPs*. IRÉC, 2015. 37 p.

ANNEXE

Déclaration commune sur la Stratégie d'action jeunesse 2021-2026 du Secrétariat à la jeunesse du Québec

Dans le cadre de la Politique jeunesse 2030, le Secrétariat à la jeunesse du Québec renouvelle sa Stratégie d'action jeunesse pour 2021-2026. Les jeunes étant au cœur de cette stratégie, il importe que leur voix soit entendue lors du processus menant à l'élaboration de celle-ci. Les jeunes de différents milieux se sont donc coalisés afin de porter une déclaration de principes commune reflétant les différents enjeux qui les préoccupent et qui devraient sous-tendre, de manière transversale, l'ensemble de la stratégie.

Promouvoir la justice et l'équité

Les mesures prévues par la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2021-2026 devront être mises en place dans une optique de lutter contre les freins systémiques à l'atteinte de l'équité, en faisant de la lutte aux inégalités une priorité. Elles devront notamment prendre en considération les dynamiques d'intersectionnalité présentes dans la société québécoise.

- Les groupes vivant des réalités ou ayant des statuts particuliers doivent être consultés dans l'élaboration de mesures visant à pallier les difficultés auxquelles ils sont confrontés.
- Il importe de favoriser l'inclusion, et la défense des droits et des intérêts des personnes issues de minorités visibles. Notamment, l'amélioration des conditions de vie et d'études des peuples autochtones devrait être au cœur des mesures prévues par la Stratégie d'action jeunesse.
- La Stratégie d'action jeunesse doit être rédigée de manière épiciène afin d'assurer une équité et une inclusivité des genres.

Favoriser une bonne santé psychologique chez les jeunes

75% des enjeux de santé psychologique touchant les personnes au cours de leur vie se développent avant l'atteinte des 25 ans. Ces enjeux ont des répercussions négatives sur l'actualisation du potentiel des jeunes.¹ Les enjeux liés à la santé psychologique occupent d'ailleurs une place grandissante au sein de l'actualité québécoise. Il importe donc que la Stratégie d'action jeunesse prévoit une stratégie afin d'améliorer l'état de santé psychologique des jeunes, favoriser leur bien-être et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

- Cette stratégie doit inclure des mesures relatives à chacun des axes suivants : sensibilisation, prévention, dépistage et intervention.
- Afin d'aborder convenablement ces axes, il faut veiller à ce que l'accès aux services en santé psychologique, pour les différents milieux et pour les différentes populations, notamment celles plus vulnérables, soit assuré.

Favoriser la transition écologique au Québec

Selon les estimations du GIEC², le réchauffement planétaire devrait atteindre 1,5°C entre 2030 et 2050 si le réchauffement maintient sa progression actuelle. L'ONU précise quant à elle qu'un réchauffement entre 1,5°C et 2°C entraînerait des conséquences sévères pour la faune, la flore et les eaux. Une

¹ Institut de la statistique du Québec. [La santé mentale des jeunes : certains consultent, d'autres pas. Qui sont-ils ?](#). Juin 2017.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. [Réchauffement climatique de 1,5 ° C : Un rapport spécial du GIEC \[...\] pauvreté](#). Octobre 2018.

transition écologique est donc nécessaire, et les différents secteurs d'activité au Québec ne peuvent pas faire exception à la règle.

- La transition écologique doit être incluse de manière transversale dans tous les secteurs de la société québécoise.
- La transition écologique doit également servir à réduire les inégalités sociales, systémiques, démographiques et économiques vécues au Québec.

Rehausser le pouvoir des jeunes

Rehausser le pouvoir des jeunes en les incluant dans les prises de décisions politiques permet de mieux comprendre les différentes réalités associées à la jeunesse, d'assurer un décloisonnement des lieux de pouvoirs et de mieux prédire les besoins de demain, en plus de permettre aux jeunes d'avoir un impact concret dans la construction de leur société.

- Augmenter la place des jeunes dans les instances et les processus décisionnels contribue à éliminer les freins à la participation et a un effet de levier sur la participation citoyenne.
- En plus de favoriser l'accès des jeunes aux lieux décisionnels, il importe de reconnaître l'expertise de ceux-ci et de celles-ci afin que leur voix soit valorisée et réellement prise en compte. Les décideurs et les décideuses doivent reconnaître la valeur ajoutée des jeunes au sein des lieux décisionnels, ainsi que l'apport qu'elles et ils peuvent constituer.
- Les groupes jeunes du Québec croient que la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2021-2026 devrait prévoir la remise sur pied d'un organisme pouvant mener à bien les mandats du Conseil permanent de la jeunesse, et ce par et pour les jeunes.

Faire de l'éducation une plaque tournante de l'engagement civique

Favoriser l'accomplissement individuel et social passe d'abord et avant tout par l'éducation et la formation citoyenne des jeunes. Une jeunesse éduquée et impliquée au sein des différents milieux éducatifs est indispensable afin de construire un Québec à l'image des générations futures.

- La réduction du fardeau financier est primordiale afin de favoriser l'accessibilité aux études supérieures. Cela passe notamment par la bonification ou l'implantation de différentes mesures en lien avec des leviers tels que le coût des études, le logement ou encore le transport.
- Un milieu d'études sain et bienveillant favorise une poursuite optimale des études.
- L'éducation à la citoyenneté est nécessaire afin d'outiller la jeunesse à contribuer activement à la société d'aujourd'hui et de demain.

Les groupes jeunes du Québec croient en l'importance de la place des jeunes dans la société québécoise. Ces principes reflètent les valeurs que nous souhaitons voir le Secrétariat à la jeunesse porter afin d'assurer une représentation juste de la jeunesse dans la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2021-2026.

Groupes signataires :

